



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : ponctuelle ou pluriannuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2025, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de reconduction de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE) menée auprès des entreprises (au sens de la loi de modernisation de l'économie) de strictement moins de 10 personnes occupées, des sections C à O et groupe 95.1 (au sens de la NAF 2025), hors section L (activités financières et d'assurance). Une [fiche descriptive](#) avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

**Objectifs** : L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC-TPE) a pour objectif de mesurer la diffusion des nouvelles technologies et la progression de leur usage dans les entreprises occupant moins de 10 personnes. Une meilleure connaissance du recours aux TIC pour les plus petites entreprises, au sein desquelles l'adoption des nouvelles technologies est en moyenne plus lente, est importante pour documenter la transformation numérique des entreprises françaises et son impact économique, et permettre le cas échéant le pilotage de politiques d'accompagnement.

**Historique et contexte** : Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites annuellement depuis 2001, à l'initiative d'Eurostat, sur les entreprises occupant au moins 10 personnes pour appréhender leur équipement et leurs usages des technologies de l'information et de la communication (TIC). Lors du renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes pour les années 2011 à 2015, il a été demandé que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises occupant moins de 10 personnes (cette partie du champ étant considérée par Eurostat comme une extension optionnelle de l'enquête TIC). Une enquête auprès des entreprises occupant moins de 10 personnes (TIC-TPE) a donc été réalisée en 2012, puis renouvelée en 2016 et 2022. Le questionnaire a été adapté pour tenir compte des spécificités de ces très petites entreprises. Cette enquête permettra une double comparaison : avec l'enquête TIC 2026, destinée aux entreprises d'au moins 10 personnes occupées, et avec l'enquête TIC-TPE 2022.

**Place dans le dispositif statistique et concertation :** Cette enquête est une extension aux entreprises occupant moins de 10 personnes de l'enquête annuelle TIC.

Le comité de concertation de l'enquête TIC 2026 a eu lieu le 8 avril 2025. Il a rassemblé la maîtrise d'ouvrage, des représentants des services statistiques ministériels (SSM) intéressés, des directions ministérielles, des organismes et des utilisateurs potentiels (invitations envoyées aux principaux syndicats, à la fédération du e-commerce et de la vente à distance – Fevad, à des universitaires, etc.). Ce comité a permis d'échanger sur le projet de questionnaire, la collecte, les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé.

**Questionnaire et collecte :** Le questionnaire reprendra la majorité des thèmes et des questions de l'enquête TIC 2026 pour les entreprises d'au moins 10 personnes occupées afin d'assurer la comparabilité des données.

Il portera sur les deux thèmes principaux habituels (accès à Internet et usages, commerce électronique) et sur les thèmes spécifiques suivants : l'utilisation de logiciels de gestion d'entreprise, l'intelligence artificielle, les services de cloud computing, la sécurité des systèmes d'information, la facturation électronique, les TIC et l'environnement.

Le questionnaire, déterminé en grande partie au niveau européen, comprend quelques questions d'initiative française. La collecte aura lieu d'avril à septembre 2026, par Internet via la plateforme de collecte Platine. Les enquêtés seront prévenus par courrier et recevront à cette occasion leur identifiant et leur mot de passe. Un questionnaire papier sera expédié à la demande. Le temps de réponse médian de l'enquête 2022 était de 15 minutes.

**Utilisateurs et diffusion :** Les premières publications et la mise à disposition des données aux utilisateurs du CASD sont prévues au 2<sup>e</sup> semestre 2027.

**Remarques en commission :** La présentation de l'enquête n'a pas soulevé de remarque spécifique en commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête **pour la collecte 2026**.

L'opportunité est accordée pour **cette occurrence de l'enquête, soit pour l'année de collecte 2026**